



Les AESH reçues par la préfète de l'Allier Une première !

Le 3 octobre, journée d'action nationale des AESH, les organisations syndicales avaient demandé une audience en préfecture. Madame le préfet de l'Allier a donné suite à la demande et a invité des AESH à s'exprimer sur leurs revendications.

Trois sujets ont été principalement abordés

Le métier d'AESH doit être reconnu par un statut, 24H en présence d'élève à temps complet.

Les AESH représentent le 3^{ème} corps de l'Education Nationale, dans l'Allier ils et elles sont environ 450 consacrant leur temps à accompagner au mieux les élèves en situation de handicap. Les AESH sont à 93% des femmes qui restent malgré les augmentations et le passage en CDI des personnels précaires qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Le salaire moyen (prime comprise) est de 971€ net ! Ils elles accompagnent plusieurs élèves qui ont des situations de handicap différents, ils et elles se partagent souvent entre plusieurs écoles et/ou établissements, parfois sans même avoir le temps de manger. Le nouveau projet de Pole d'Appui à la Scolarité (PAS) n'a rien de rassurant, il viendrait remplacer les PIAL (Pole Inclusif d'Accompagnement à la Scolarité) qui de l'aveux même du ministère après nous l'avoir « vendu » comme la solution, ne marchent pas. Il y aurait un accueil de 1^{ère} intention totalement aux mains de l'Education Nationale, cela viserait sans doute une diminution du temps d'AESH qui serait compensé par un 2nd métier, celui de surveillant dans le 2nd degré. Ce sont 2 métiers totalement différents !

Une prime pouvoir d'achat pour gagner moins !

Le gouvernement a beaucoup communiqué sur la prime PEPA (pouvoir d'achat) invoquant un effort pour compenser les petits salaires. Cependant aucune anticipation malgré les alertes des organisations syndicales sur l'effet que cela entraîne sur les compléments d'assurance chômage, les prestations sociales (comme la prime d'activité, les APL, la complémentaire santé...). Le ministère prétend ne pas y avoir pensé ! La prime Macron dans le privé pouvait être neutralisée sans impact et pour dans la fonction de publique ce ne serait pas possible ? Résultat, des AESH vont perdre plus que le montant de la prime !

Des enfants qui passent à travers la MDPH (Maison du handicap), des élèves privés d'accompagnement.

Le nombre de notification dans l'Allier est anormalement bas, comment est-ce possible ? Des enfants qui ont une notification d'aide humaine n'ont pas d'AESH. Ils et elles seraient une

vingtaine, c'est inadmissible ! L'Education Nationale ne respecte pas la loi. Enfin on impose aux AESH une d'accompagner des élèves qui n'ont pas de notifications au détriment ceux qui ont une notification de la commission du handicap, ce qui est formellement interdit ! On leur vole des heures !

Madame le Préfet de l'Allier a écouté avec attention les revendications des AESH. **Nos organisations syndicales CGT Educ'action, FSU, SUD Education et SNALC de l'Allier espèrent que tout cela soit communiqué au ministère.** Il doit cesser de se cacher derrière des annonces de circonstance et reconnaître le métier à la hauteur des enjeux pour une inclusion des élèves en situation de handicap.